

Commission des Institutions

Procès-verbal de la réunion du 11 novembre 2024

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 16 juillet 2024
2. Echange de vues avec Monsieur le Premier ministre au sujet du fonctionnement de la Maison du Grand-Duc
(suite à la demande de la sensibilité politique déi gréng du 9 octobre 2024)
3. 8444 **Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2025 et modifiant :**
 - 1° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
 - 2° la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;
 - 3° la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État ;
 - 4° la loi modifiée du 14 décembre 2016 portant création d'un Fonds de dotation globale des communes ;
 - 5° la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999 ;
 - 6° la loi modifiée du 29 avril 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2014 ;
 - 7° la loi modifiée du 7 août 2023 relative au logement abordable ;
 - 8° la loi du 22 mai 2024 portant introduction d'un paquet de mesures en vue de la relance du marché du logement ;
 - 9° la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures de soutien pour les artistes professionnels indépendants et pour les intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique ;
 - 10° la loi modifiée du 28 juin 1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures ;
 - 11° la loi modifiée du 21 novembre 1984 portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg, d'une part, et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, d'autre part, portant nouvelle réglementation de la pêche dans les eaux frontalières relevant de leur souveraineté commune, signée à Trèves, le 24 novembre 1975 ;
 - 12° la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau ;
 - 13° la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile ;
 - 14° la loi modifiée du 19 mars 1988 concernant la sécurité dans les administrations et services de l'État, dans les établissements publics et dans les écoles ;
 - 15° la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État.
et abrogeant :

1° la loi modifiée du 24 juillet 2020 visant à mettre en place un fonds de relance et de solidarité et un régime d'aides en faveur de certaines entreprises ;
2° la loi modifiée du 19 décembre 2020 ayant pour objet la mise en place d'une contribution temporaire de l'État aux coûts non couverts de certaines entreprises

- Rapporteur : Madame Corinne Cahen

8445 Projet de loi relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2024-2028

- Rapporteur : Madame Corinne Cahen

- Examen du volet « institutions »

4. Echange de vues avec les membres du Conseil d'Etat du 16 octobre 2024 concernant l'article 65 de la Constitution : compte-rendu

5. Point sur les propositions de modification de la loi électorale

6. Divers

*

Présents : M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Marc Baum, Mme Simone Beissel, Mme Taina Bofferding, Mme Liz Braz, M. Mars Di Bartolomeo, M. Fred Keup, Mme Nathalie Morgenthaler, Mme Sam Tanson, M. Laurent Zeimet

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Alex Donnersbach remplaçant M. Charel Weiler

Mme Corinne Cahen, Rapporteuse des projets de loi n^{os} 8444 et 8445

M. Luc Frieden, Premier ministre

Mme Christine Goy, Mme Marianne Kerschen, du Ministère d'État

Mme Christine Fixmer, du groupe parlementaire DP

Mme Carole Closener, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Gilles Baum, Mme Octavie Modert, M. Charel Weiler, M. Michel Wolter

*

Présidence : M. Laurent Zeimet, Président de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 16 juillet 2024

Le projet de procès-verbal de la réunion du 16 juillet 2024 est approuvé.

2. Echange de vues avec Monsieur le Premier ministre au sujet du fonctionnement de la Maison du Grand-Duc

(suite à la demande de la sensibilité politique déi gréng du 9 octobre 2024)

La réunion fait suite à une demande de la sensibilité politique « déi gréng » du 9 octobre 2024, reprise en annexe.

Mme Sam Tanson (déi gréng) explique que la demande de sa sensibilité politique a été formulée à la suite de la diffusion d'un dossier consacré à ce sujet sur la radio 100,7 en date du 8 octobre, concernant certains changements structurels dans le fonctionnement de la Maison du Grand-Duc. D'après l'article, le comité de direction aurait perdu ses moyens de contrôle.

L'oratrice souhaite notamment savoir :

- s'il y a des changements structurels dans la Maison du Grand-Duc ;
- s'il subsiste des problèmes au niveau du personnel ;
- s'il y a des changements au niveau de la séparation entre fonctions officielles et privées du Chef de l'Etat ;
- s'il est envisagé de modifier l'arrêté grand-ducal du 9 octobre 2020 portant institution de la Maison du Grand-Duc, en rappelant que le CSV avait exigé à l'époque une loi.

En réponse à l'intervention de Mme Sam Tanson, M. le Premier Ministre indique qu'il n'y a aucun changement au niveau du fonctionnement de la Maison du Grand-Duc.

Les changements principaux ont été entrepris à la suite du rapport dit « Waringo », avec la création de la Maison du Grand-Duc, la séparation des activités publiques et privées, ou encore le statut du personnel.

En revanche, au niveau du personnel de la Maison du Grand-Duc, il y a un certain nombre de changements.

Ainsi, à compter de mars 2025, il y aura une nouvelle Maréchale de la Cour, en la personne de Mme Sacha Baillie. Le Maréchal de la Cour actuellement en service, M. Paul Dühr, a en effet fait valoir ses droits à la retraite.

Le futur Grand-Duc composera son équipe en étroite collaboration avec la nouvelle Maréchale.

La Maréchale, président le Comité de direction, sera associée au choix de ses collaborateurs proches, comme le successeur de M. Gilio Fonck dans sa fonction de directeur en charge de l'administration, des finances et des ressources humaines de la Maison du Grand-Duc.

Le Grand-Duc héritier a par ailleurs demandé de conserver ses deux proches collaborateurs : son conseiller personnel, M. Kessler, et son aide de camp, le capitaine Schroeder.

Il s'agit là d'une évolution normale, selon M. Luc Frieden, étant précisé que ce comité fonctionne très bien.

A côté du Comité de direction, l'arrêté grand-ducal précité a créé un Comité de coordination, chargé du bon fonctionnement de la Maison du Grand-Duc et de la coordination des relations entre le Grand-Duc et le Gouvernement. Selon l'arrêté précité, le Comité de coordination est co-présidé par le Maréchal et le Secrétaire général du Conseil de Gouvernement. Actuellement la co-présidence est ainsi assurée par Mme Christine Goy.

M. le Premier Ministre indique ne pas avoir connaissance de difficultés au niveau du personnel.

Enfin, aucun changement n'est à signaler au niveau de la séparation entre les fonctions officielles et privées.

De ce qui précède, on peut donc conclure que l'organisation mise en place à la suite du rapport « Waringo » fonctionne bien. Par conséquent, il n'est pas envisagé de modifier l'arrêté grand-ducal précité.

3. **8444** **Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2025 et modifiant :**
1° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
2° la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;
3° la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État ;
4° la loi modifiée du 14 décembre 2016 portant création d'un Fonds de dotation globale des communes ;
5° la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999 ;
6° la loi modifiée du 29 avril 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2014 ;
7° la loi modifiée du 7 août 2023 relative au logement abordable ;
8° la loi du 22 mai 2024 portant introduction d'un paquet de mesures en vue de la relance du marché du logement ;
9° la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures de soutien pour les artistes professionnels indépendants et pour les intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique ;
10° la loi modifiée du 28 juin 1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures ;
11° la loi modifiée du 21 novembre 1984 portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg, d'une part, et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, d'autre part, portant nouvelle réglementation de la pêche dans les eaux frontalières relevant de leur souveraineté commune, signée à Trèves, le 24 novembre 1975 ;
12° la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau ;
13° la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile ;
14° la loi modifiée du 19 mars 1988 concernant la sécurité dans les administrations et services de l'État, dans les établissements publics et dans les écoles ;
15° la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État.
et abrogeant :
1° la loi modifiée du 24 juillet 2020 visant à mettre en place un fonds de relance et de solidarité et un régime d'aides en faveur de certaines entreprises ;
2° la loi modifiée du 19 décembre 2020 ayant pour objet la mise en place d'une contribution temporaire de l'État aux coûts non couverts de certaines entreprises
- 8445** **Projet de loi relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2024-2028**

M. le Premier ministre présente les volets du budget de l'Etat pour l'année 2025 concernant la Commission. Pour le détail, il est prié de se référer aux documents annexés au présent procès-verbal.

De cette présentation et de l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- Le projet de budget du ministère d'Etat se caractérise par sa spécificité, en ce qu'y sont également inscrits les crédits budgétaires d'autres institutions publiques, telles que la Maison du Grand-Duc, la Chambre des Députés, le Conseil d'Etat, le Conseil économique et social, la Cour des Comptes et la Commission consultative des Droits de l'Homme.
- L'augmentation des dépenses en 2025 est principalement due à l'évolution des coûts de personnel du département ministériel et des administrations et services relevant de sa compétence.
- Au sujet de la section 00.0 relative à la Maison du Grand-Duc, le budget augmente d'environ 1,7%.
- Pour la section 00.1 relative à la Chambre des Députés, l'augmentation s'élève à environ 12%.
- Pour la section 00.2 relative au Conseil d'Etat, la hausse s'élève à environ 3%.
- Les crédits liés à la section 00.06 - Haut-Commissariat à la Protection nationale (HCPN) connaissent une hausse pour tenir compte, notamment, des priorités et axes stratégiques qui visent le développement des domaines de la cybersécurité, de la protection des infrastructures critiques et de la gestion de crises. En raison de retards imprévus, certains projets n'ont en outre pas pu démarrer à temps et ont entraîné le décalage à l'année budgétaire 2025 de certains fonds initialement prévus pour l'année 2024. Il en est ainsi par exemple du « Projet Nestor », qui vise à renforcer la résilience cybernétique.
- A noter que le budget relatif au Service de renseignement de l'Etat sera présenté à la commission compétente.

4. **Echange de vues avec les membres du Conseil d'Etat du 16 octobre 2024 concernant l'article 65 de la Constitution : compte-rendu**

A la suite de l'échange de vues avec les membres du Conseil d'Etat du 16 octobre 2024, et en vue de la présente réunion, un nouveau projet de texte consolidé de la Constitution a été diffusé aux membres de la Commission le 7 novembre 2024.

Dans ce projet de texte, il est proposé de modifier cinq articles : 5, 47, 48, 54, 65
En plus des modifications déjà présentées des articles 5, 48 et 65, deux nouvelles propositions de modification, de pure forme, concernent les articles 47 et 54 :

- A l'article 47, il est proposé de remplacer les termes « de son » par le terme « du » : « [...] le Grand-Duc peut [...] charger les membres du de son Gouvernement de prendre des mesures d'exécution. »
- A l'article 54, il est proposé de compléter le titre Lieutenant-Représentant par les termes « du Grand-Duc » : « le Lieutenant-Représentant du Grand-Duc ».

En ce qui concerne l'article 65, à la suite de l'échange de vues, une nouvelle proposition de formulation a été élaborée :

« Art. 65.

(1) Le mandat de député est incompatible avec la fonction de membre du Gouvernement et celle de membre du Conseil d'Etat.

(2) Cette même incompatibilité peut être étendue à d'autres mandats politiques, s'applique aux emplois et fonctions publics à déterminer par une loi adoptée à la majorité qualifiée.

(3) Les membres de la Chambre des Députés ne peuvent être parents ou alliés jusqu'au deuxième degré ni être unis par les liens du mariage ou vivre en partenariat au sens de la loi. »

Par rapport à la version précédente, la nouvelle version propose une subdivision en paragraphes.

- Le paragraphe 1^{er} n'est pas modifié.
- Le nouveau paragraphe 2 propose de fusionner en une seule phrase les dispositions des deux phrases de la version précédente.
- Dans le nouveau paragraphe 3, il est proposé d'inscrire directement dans la Constitution les incompatibilités liées à la parenté et à l'alliance.

Echange de vues

- Mme Sam Tanson (déi gréng) se demande si de telles incompatibilités sont encore d'actualité et compatibles avec les nouveaux modèles familiaux. Le libellé proposé, qui ne tient pas compte des unions libres, non déclarées, risque ainsi de créer de nouvelles inégalités. Elle rappelle en plus qu'un PACS, contrairement à un mariage, peut être dissous très rapidement.
- Pour Mme Beissel (DP) l'inscription de ces incompatibilités apporte une sécurité juridique en ce qu'elles visent les unions légales. En outre, selon elle, les incompatibilités sont justifiées par la petite taille du Luxembourg.
- Selon M. Marc Baum (déi Lénk), la philosophie derrière les incompatibilités est juste et il est sensé de les inscrire dans la Constitution afin d'éviter que le pays soit dirigé par des dynasties politiques.
- M. Alex Donnersbach (CSV) approuve les propos de M. Marc Baum.
- M. Mars di Bartolomeo (LSAP) rappelle l'intention de la Commission des Institutions précédente de réintroduire dans la Constitution la disposition relative aux incompatibilités liées à la parenté et à l'alliance.
- M. Fred Keup (ADR) soulève qu'il n'existe pas de telles incompatibilités en ce qui concerne la composition du gouvernement.
- M. André Bauler (DP) prône en faveur d'une égalité de traitement au niveau national et communal.
- Pour M. le Premier Ministre, il s'agit d'une question de principe, l'objectif étant d'éviter que le pays soit dirigé par une poignée de familles. Or, la société a évolué vers de nouveaux modèles, d'où l'intérêt de revoir les listes des incompatibilités.
- Plusieurs membres suggèrent de réaliser une étude de droit comparé pour avoir un aperçu des règles applicables dans d'autres États européens, pour des parlements d'une taille similaire à celle du Luxembourg et des États d'une taille similaire.
- En conclusion M. le Président propose :
 - o de demander un aperçu scientifique à la Cellule scientifique de la Chambre ;
 - o aux membres de la Commission de concerter les groupes et sensibilités respectifs ;
 - o et de reprendre les discussions le moment venu.

5. Point sur les propositions de modification de la loi électorale

Dans le cadre des discussions sur la réforme électorale, les groupes et sensibilités politiques ont été invités, fin juin, à faire part de leurs propositions de modification jusqu'au 31 octobre 2024. Or, plusieurs groupes politiques ont demandé une prolongation du délai jugé trop court. A ce jour, seul le groupe politique LSAP a communiqué sa prise de position. Les membres de la Commission décident dès lors de prolonger le délai jusqu'au 1^{er} février 2025.

La Commission avait également invité les présidents des quatre bureaux principaux à communiquer leurs propositions à la Commission. Dans leur réponse, les présidents précités proposent la mise en place d'un groupe de travail regroupant les présidents des bureaux de vote principaux, des représentants de la Chambre des Députés ainsi que des représentants du Ministère d'État.

La Commission retient qu'un tel groupe de travail serait inhabituel et décide, comme alternative, d'inviter les quatre présidents lors d'une prochaine réunion de la Commission.

M. le Premier Ministre demande aux membres de la Commission de réfléchir à une harmonisation des délais prévus, d'une part, pour le dépôt des candidatures, d'autre part, pour le dépôt des demandes de vote par correspondance.

En effet, actuellement le délai pour le dépôt des candidatures est de 60 jours, alors que la demande pour le vote par correspondance est à déposer au plus tôt douze semaines avant le jour du scrutin. Un délai uniforme de douze semaines, soit de 84 jours, faciliterait l'organisation des élections.

6. Divers

- La prochaine réunion aura lieu le 9 décembre 2024 à 10h00 et aura pour objet d'examiner le projet de loi n°8364 et l'avis du Conseil d'Etat y relatif.
- M. Mars di Bartolomeo (LSAP) informe les membres de la Commission qu'en ce qui concerne la proposition de loi n°8095 (reconnaissance du titre honorifique de résistant aux volontaires de l'Espagne républicaine) des propositions d'amendements sont en cours d'élaboration.

Luxembourg, le 12 novembre 2024

Annexes :

- Demande de la sensibilité politique « déi gréng » du 9 octobre 2024
- Extraits des projets de loi n°8444 et n°8445 - volet « institutions »

Procès-verbal approuvé et certifié exact

Courrier n°314581

Responsable: Service secrétariat général, archives et recherche scientifique

Auteur: Sensibilité politique déi gréng

Envoyé au service Expédition le 09/10/2024 à 10h25

Sensibilité politique déi gréng: Demande de mise à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la Commission des Institutions et d'y inviter Monsieur le Premier ministre, le point suivant: Fonctionnement de la Maison du Grand-Duc

Destinataires

Direction et assistante de direction

Commission des Institutions

MARGUE Elisabeth, Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Relations avec le Parlement

FRIEDEN Luc, Premier ministre

Groupe d'envoi -Transmis à la Conférence des Présidents - (Groupes politiques et divers services de la CHD inclus)



Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 09 octobre 2024

Concerne : **Demande de mise à l'ordre du jour**

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au règlement interne de la Chambre des Député-e-s, la sensibilité politique déli gréng a l'honneur de vous demander de bien vouloir mettre le point suivant à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la **Commission des Institutions** et d'y inviter Monsieur le Premier ministre :

Fonctionnement de la Maison du Grand-Duc

Suite à la diffusion d'un dossier consacré à ce sujet sur la radio 100,7 en date du 8 octobre, nous aimerions avoir des explications de Monsieur le Premier ministre concernant les changements concrets qui ont été décidés ces derniers mois dans le fonctionnement de la Maison du Grand-Duc.

Avec mes remerciements anticipés, veuillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma plus parfaite considération.

Sam Tanson
Présidente de la sensibilité politique

00.00 — Maison du Grand-Duc

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
00 — MINISTERE D'ETAT					
Section 00.00 — Maison du Grand-Duc					
10.012 (11.00)	13.90	Dotation à la famille grand-ducale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	766.324	820.400	838.000
11.005 (11.11)	01.10	Rémunération du personnel (fonctionnaires, employés ou salariés de l'Etat).....	11.573.610	12.003.331	13.145.751
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	11.203.836		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	344.343		
		3) Charges sociales patronales.....	1.372.519		
		4) Allocations de repas.....	225.053		
		Total.....	13.145.751		
11.301 (11.00)	13.90	Dépenses de personnel spécifiques de la Maison du Grand-Duc. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.069.068	1.230.000	1.267.478
		<i>Détail:</i>			
		1) Pensions complémentaires.....	998.578		
		2) Personnel de remplacement / soutien via sociétés de personnel temporaire.....	76.800		
		3) Auxiliaires de service lors d'évènements à caractère protocolaire ou social.....	192.000		
		5) Contrats d'étudiants.....	100		
		Total.....	1.267.478		
12.010 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	202.880	277.000	286.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de route et de séjour au niveau national.....	13.000		
		2) Frais de route et de séjour à l'étranger.....	273.000		
		Total.....	286.000		
12.013 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour: Protection rapprochée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	116.644	160.000	130.000
12.020 (12.14)	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	97.615	117.000	121.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	30.800		
		2) Carburants et lubrifiants.....	37.500		

00.00 — Maison du Grand-Duc

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
		3) Réparation et entretien.....			52.700
		Total.....			121.000
12.120 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	17.477	38.000	63.000
12.125 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	73.062	247.000	256.000
12.140 (12.16)	13.90	Journaux et périodiques, documentation, frais de communication et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	163.169	193.000	199.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Brochures et dépliants			112.000
		4) Expositions			3.000
		9) Divers			84.000
		Total.....			199.000
12.260 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	363.902	566.000	565.000
		<u>Détail:</u>			
		1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection.....			90.786
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....			111.261
		9) Frais de promotion du bien-être et de la santé au travail			28.974
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		2) Frais téléphoniques.....			45.972
		8) Réseau multimédia			52.781
		9) Divers.....			18.350
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications			
		1) Location			23.565
		2) Enveloppe de gestion des équipements informatiques, de communication et de surveillance.....			62.777
		1212 Frais de traduction			14.487
		1219 Frais de formation.....			112.667
		1229 Assurances			3.380
		Total.....			565.000
12.270 (12.30)	13.90	Entretien et exploitation d'immeubles, dépenses diverses: Palais grand- ducal. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	540.532	523.000	540.000
12.271 (12.30)	13.90	Entretien et exploitation d'immeubles, dépenses diverses: Château de Berg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	981.572	989.000	1.000.000
12.272 (12.30)	13.90	Entretien et exploitation d'immeubles, dépenses diverses: Château de Fischbach. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	195.618	217.000	224.000

00.00 — Maison du Grand-Duc

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
12.273 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses: bâtiment sis 15 rue du Marché-aux-Herbes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	125.108	140.000	29.000
12.274 (12.30)	13.90	Entretien et exploitation d'immeubles, dépenses diverses: Service Jardins et Fleurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	225.000	280.000
12.301 (12.30)	13.90	Frais de location de véhicules automoteurs et autres moyens de transport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	87.483	124.000	141.000
12.321 (12.30)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	503.806	476.000	429.000
12.323 (12.30)	13.90	Festivités 25 ans de Règne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	100
12.330 (12.30)	13.90	Dépenses pour distinctions honorifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	100.000
24.010 (24.10)	13.90	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	36.279	63.000	63.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.512 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays.....	381	—	—
12.640 (12.16)	13.90	Journaux et périodiques, documentation, frais de communication et dépenses diverses	—	—	53
12.770 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses: Palais grand-ducal	2.509	—	182
12.771 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses: Château de Berg	924	—	2.268
12.772 (12.30)	13.90	Entretien et exploitation d'immeubles, dépenses diverses: Château de Fischbach	—	—	209
Total de la section 00.00			16.917.963	18.408.731	19.680.041

00.01 — Chambre des Députés & Cour des Comptes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
Section 00.01 — 1. Chambre des Députés (articles 10.000 à 10.003) 2. Cour des Comptes (article 10.020)					
10.000 (10.00)	01.10	Chambre des Députés. (Crédit non limitatif)	59.282.062	64.990.507	72.876.708
10.001 (10.00)	01.10	Médiateur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.790.418	2.579.314	2.461.884
10.002 (33.00)	13.90	Remboursement partiel des frais des campagnes électorales aux partis politiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.900.000	—	—
10.003 (41.40)	13.90	Dotation au profit du Centre pour l'égalité de traitement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	639.800	807.179	908.800
10.004 (41.40)	06.36	Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.189.509	2.270.000	2.443.275
10.020 (10.00)	01.10	Dotation au profit de la Cour des Comptes. (Crédit non limitatif)	5.141.100	5.361.275	5.488.599
Total de la section 00.01			71.942.889	76.008.275	84.179.266
Section 00.02 — Conseil d'Etat					
10.000 (10.00)	01.10	Dotation au profit du Conseil d'Etat. (Crédit non limitatif)	2.273.255	2.348.090	2.439.100
11.005 (11.11)	01.10	Rémunération du personnel.....	3.522.014	4.087.290	3.888.361
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	3.557.936		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	5.905		
		3) Charges sociales patronales.....	252.634		
		4) Allocations de repas.....	71.886		
		Total.....	3.888.361		
Total de la section 00.02			5.795.269	6.435.380	6.327.461

00.03 — Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
Section 00.03 — Gouvernement					
11.005 (11.11)	01.10	Rémunération du personnel.....	26.517.824	12.001.308	11.968.891
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	10.890.098		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	18.359		
		3) Charges sociales patronales.....	857.952		
		4) Allocations de repas.....	202.482		
		<i>Total</i>	11.968.891		
11.006 (11.11)	13.90	Rémunération des membres du Gouvernement.....	4.611.867	5.133.223	4.363.967
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	4.993.304		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	-911.255		
		3) Charges sociales patronales.....	224.513		
		4) Allocations de repas.....	57.405		
		<i>Total</i>	4.363.967		
11.130 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	201.206	189.000	178.518
11.310 (11.00)	01.10	Nouveaux recrutements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	1.715.562
12.000 (12.15)	01.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	20.581	30.573	27.769
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.084.318	1.000.000	1.150.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de route et de séjour au niveau national.....	1.000		
		2) Frais de route et de séjour à l'étranger (Gouvernement - Assurances).....	82.000		
		3) Frais de route et de séjour à l'étranger.....	1.060.000		
		4) Frais de route et de séjour à l'étranger (Commission consultative des droits de l'homme).....	7.000		
		<i>Total</i>	1.150.000		
12.020 (12.14)	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5.248	10.000	7.700
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	498.745	20.000	12.000

00.03 — Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	102.707	139.600	111.078
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	59.078		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	50.000		
		9) Divers.....	2.000		
		Total.....	111.078		
12.110 (12.30)	01.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.955.599	1.500.000	1.500.000
12.120 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.448.945	918.950	545.518
12.131 (12.16)	01.10	Frais de publication du Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, de codes, de recueils de législation, de guides pratiques et de projets de loi, sur papier et sur support informatique, et frais relatifs aux travaux préparatoires à ces publications; frais d'exploitation et d'entretien du site Internet legilux.lu; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.840.929	2.500.000	2.250.000
12.140 (12.16)	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	879	50.000	50.000
12.190 (12.30)	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif).....	—	5.000	5.000
12.260 (12.30)	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	12.303	22.600	20.000
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau.....	19.000		
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur.....	1.000		
		Total.....	20.000		
12.300 (11.00)	01.10	Indemnités de représentation des membres du gouvernement.....	840.108	796.579	650.160
12.321 (12.30)	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	577.563	530.000	530.000
12.330 (12.30)	01.10	Dépenses pour distinctions honorifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	619.895	600.000	660.000
12.343 (12.30)	03.60	Service de renseignement de l'Etat: frais de fonctionnement; frais d'installation et autres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.621.013	7.038.527	6.099.990

00.03 — Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
12.345 (12.30)	01.10	Comité pour la mémoire de la 2ème guerre mondiale. (Crédit sans distinction d'exercice).....	26.928	65.000	65.000
12.350 (12.30)	01.10	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	36.090.755	30.000	30.000
12.360 (12.30)	01.10	Frais en relation avec l'organisation d'élections et de référendums. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.453.982	1.000.000	100
33.005 (33.00)	01.10	Financement des partis politiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.915.511	4.109.400	4.155.055
33.012 (33.00)	01.10	Participation financière de l'Etat dans l'intérêt de la fondation luxembourgeoise pour la Mémoire de la Shoah. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	120.000	120.000	120.000
34.040 (34.40)	01.10	Dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	79.514	50.000	50.000
34.090 (34.40)	01.10	Subsides jugés opportuns par le gouvernement	1.600	10.000	10.000
35.060 (35.10)	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	—	100	100
41.050 (41.12)	13.90	Dotation financière de l'Etat au profit du service "Autorité nationale de sécurité". (Crédit non limitatif)	—	220.000	—
43.000 (43.22)	01.10	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.136.849	1.250.000	100
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires	—	18.068	—
12.510 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	24	37	—
12.821 (12.30)	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses.....	—	146	2.203
Total de la section 00.03			88.784.893	39.358.111	36.278.711

00.04 — Service Information et Presse

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
Section 00.04 — Service Information et Presse					
11.005 (11.11)	01.10	Rémunérations du personnel	3.748.896	3.864.932	4.285.794
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	3.894.877		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	5.663		
		3) Charges sociales patronales.....	302.800		
		4) Allocations de repas.....	82.454		
		<i>Total</i>	4.285.794		
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour. (Crédit sans distinction d'exercice).....	144	250	500
12.070 (12.12)	01.10	Frais d'entretien d'équipements informatiques et audiovisuels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25.282	30.800	26.100
12.125 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	115.868	182.000	192.000
12.130 (12.16)	01.10	Frais de publication de communiqués officiels. (Crédit non limitatif).....	737.521	720.000	730.000
12.340 (12.30)	01.10	Frais de publication, de diffusion, de promotion, de documentation, d'abonnements et d'études; frais de développement et de maintenance des applications et réseaux électroniques et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	488.146	622.300	578.010
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de publication, frais de promotion, de documentation et d'études.....	377.525		
		2) Frais d'abonnement à des agences de diffusion d'informations.....	144.485		
		3) Frais de développement de réseaux électroniques d'information.....	56.000		
		<i>Total</i>	578.010		
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.841 (12.30)	13.90	Frais d'abonnement à des agences de diffusion d'informations	4.695	—	—
Total de la section 00.04			5.120.552	5.420.282	5.812.404

00.05 — Conseil économique et social

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
Section 00.05 — Conseil économique et social					
11.005 (11.11)	01.10	Rémunération du personnel.....	663.666	740.997	741.936
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	645.607		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	34.816		
		3) Charges sociales patronales.....	50.815		
		4) Allocations de repas.....	10.698		
		<i>Total</i>	741.936		
11.130 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires - membres et experts fonctionnaires de l'Etat, employés de l'Etat et employés publics (CES, CESGR, CESE). (Crédit non limitatif).....	51.030	66.028	55.130
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence (commissions et groupes de travail).....	55.130		
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	1.672	3.500	3.500
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	27.036	28.379	30.600
12.120 (12.30)	01.10	Conseil économique et social: indemnités des membres, frais d'experts et d'études; frais de traduction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	215.267	207.612	250.830
12.121 (12.30)	01.10	Délégations luxembourgeoises du Comité économique et social de la Grande Région, du Comité économique et social européen: indemnités des membres, frais d'experts et d'études, frais de traduction. (Crédit non limitatif).....	4.930	5.800	5.800
12.125 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	—	1.000	1.000
12.260 (12.30)	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	23.141	54.300	54.000
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau	20.500		
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications.....	15.000		
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications.....	500		
		1213 Frais de publication.....	18.000		
		<i>Total</i>	54.000		

00.05 — Conseil économique et social

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
35.060 (35.00)	01.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4.500	4.500	4.500
		Total de la section 00.05	991.242	1.112.116	1.147.296
Section 00.06 — Haut-Commissariat à la Protection nationale					
11.005 (11.11)	02.00	Rémunération du personnel.....	11.003.407	8.194.845	7.839.295
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			7.002.418
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération			203.002
		3) Charges sociales patronales.....			503.149
		4) Allocations de repas.....			130.726
		Total.....			7.839.295
12.000 (12.15)	02.00	Indemnités pour services de tiers	1.788	11.000	6.000
12.010 (12.13)	02.00	Frais de route et de séjour	86	2.100	2.200
12.020 (12.14)	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	29.816	33.000	34.650
12.120 (12.30)	02.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	182.977	745.000	700.000
12.125 (12.30)	02.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	245.559	355.000	305.000
12.130 (12.16)	13.90	Frais de publication	4.548	34.000	53.000
12.190 (12.30)	02.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif)	123.382	419.100	400.000
12.270 (12.30)	02.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses : loyer pour hall de stockage de matériel à Mersch. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	381.921	444.000	444.000
12.300 (12.30)	13.90	Service de la communication de crise: dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	1.188	69.500	—
12.345 (12.14)	02.00	Frais de fonctionnement; frais de bureau; dépenses diverses	76.295	147.028	150.000
12.356 (12.30)	02.00	Frais de fonctionnement pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	28.203.220	2.000.000	2.630.000

00.06 — Haut-Commissariat à la Protection nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
12.385 (12.30)	02.00	Computer Emergency Response team (GovCert). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	742.500	2.168.300	2.265.727
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de fonctionnement			1.422.384
		2) Frais de fonctionnement: NESTOR.....			843.343
		<i>Total</i>			2.265.727
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.620 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études	—	—	2.413
		Total de la section 00.06	40.996.687	14.622.873	14.832.285
		Section 00.07 — Cultes			
11.005 (11.11)	08.50	Rémunération du personnel.....	24.690.659	25.322.869	24.283.993
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			22.144.942
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération			271.960
		3) Charges sociales patronales.....			1.405.895
		4) Allocations de repas.....			461.196
		<i>Total</i>			24.283.993
12.080 (12.11)	08.50	Séminaire de Luxembourg: bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif)	32.000	50.000	51.700
33.010 (33.00)	08.50	Subside au culte musulman. (Crédit non limitatif)	509.120	551.684	564.304
33.011 (12.12)	08.50	Culte catholique: remboursement de frais d'alimentation et de reliure de la bibliothèque du séminaire.....	6.250	6.250	6.250
33.012 (33.00)	08.50	Subside au culte protestant. (Crédit non limitatif)	—	102.000	240.000
33.013 (33.00)	08.50	Subside au culte israélite. (Crédit non limitatif)	84.093	85.000	82.000
33.015 (33.00)	08.50	Subside au culte catholique. (Crédit non limitatif)	—	100	100
33.016 (33.00)	08.50	Subside au culte orthodoxe. (Crédit non limitatif)	—	100	100

00.07 — Cultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
33.017 (33.00)	08.50	Subside au culte anglican. (Crédit non limitatif)	141.422	153.245	156.751
34.060 (34.40)	04.42	Culte catholique: bourses d'études aux élèves du séminaire.....	2.400	2.400	2.400
Total de la section 00.07			25.465.944	26.273.648	25.387.598
Section 00.08 — Médias et Communications					
11.005 (11.11)	13.90	Rémunération du personnel.....	4.847.700	5.905.725	5.713.795
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	5.112.029		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	148.742		
		3) Charges sociales patronales.....	355.566		
		4) Allocations de repas.....	97.458		
		<u>Total.....</u>	<u>5.713.795</u>		
11.132 (11.12)	08.40	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	113.221	122.687	134.913
12.010 (12.13)	12.60	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	116.965	150.250	160.000
<i>Détail:</i>					
		2) Frais de route et de séjour à l'étranger	160.000		
12.020 (12.14)	12.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.417	5.000	5.000
12.080 (12.11)	12.60	Bâtiments; exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	120.790	118.100	119.000
12.120 (12.30)	12.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	377.593	400.000	400.000
12.190 (12.30)	12.60	Frais de formation professionnelle.....	6.573	20.000	15.000
12.230 (12.00)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	34.938	50.000	80.000

00.08 — Médias et Communications

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
12.345 (12.30)	08.40	Médias et communications : indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de promotion, frais de documentation, acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	245.935	500.000	450.000
12.347 (12.30)	13.90	Financement des mesures accompagnatrices dans le cadre du développement des autoroutes de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	30.571	400.000	400.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Stratégie 5G.....	47.619		
		2) Stratégie UHD.....	352.381		
		<i>Total</i>	400.000		
12.348 (12.30)	13.90	Dépenses en relation avec l'autorité compétente pour le service public réglementé de Galileo et l'autorité compétente GOVSATCOM. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.086	25.000	28.000
12.349 (12.30)	13.90	Dépenses en relation avec le projet "Quantum Communication Infrastructure". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	5.228.609	1.082.250
12.370 (12.30)	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise. (Crédit sans distinction d'exercice).....	55.000	55.000	55.000
12.380 (12.12)	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: installation et location de lignes téléphoniques; redevances; entretien et réparation des équipements radio-électriques; consommation; frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.406.915	8.832.038	8.248.932
		<i>Détail:</i>			
		1) Fonctionnement du réseau.....	7.693.712		
		2) Formation des utilisateurs.....	9.360		
		3) Expertise technique externe.....	220.600		
		4) Fonctionnement Service RENITA.....	25.740		
		5) Projets.....	88.920		
		6) Divers.....	210.600		
		<i>Total</i>	8.248.932		
12.390 (12.30)	13.90	Dépenses en relation avec l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative gouvernementale «Innovative Initiatives». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	369.699	1.000.000	1.062.500
31.010 (12.30)	13.90	Subventions dans le cadre du développement des autoroutes de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	528.380	1.400.000	100

00.08 — Médias et Communications

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
31.020 (31.22)	08.40	Autres aides, subventions et participations aux entreprises publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	1.000.000	3.000.000
31.051 (31.32)	13.90	Contribution de l'Etat au financement du service public de télévision assuré par CLT-UFA. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.957.201	12.121.698	15.000.000
31.053 (31.32)	08.40	Initiatives en vue de préserver la diversité du paysage médiatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	342.653	402.600	418.100
31.054 (31.32)	13.90	Promotion du pluralisme des médias professionnels de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	11.127.716	11.135.000	13.216.585
31.055 (31.32)	13.90	Co-financement public de la radiodiffusion DAB+ en multiplex numérique au Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	150.000	150.000
31.056 (31.32)	13.90	Co-financement de l'installation de couverture DAB+ dans les tunnels autoroutiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	167.380	100	100
31.057 (31.32)	13.90	Subvention dans le cadre de l'accès des ménages défavorisés aux services de communications électroniques à ultra haut débit. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.086.194	2.000.000	1.600.000
32.020 (32.00)	13.90	Subsides dans le cadre de l'initiative gouvernementale «Innovative initiatives». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100.000	100.000	120.000
32.021 (32.00)	13.90	Dépenses en relation avec la participation au Concours Eurovision de la chanson. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	1.600.000
33.012 (33.00)	08.40	Médias et communications: subsides à des associations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	358.350	360.000	466.700
35.030 (35.40)	12.60	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8.337	9.400	9.600
41.011 (41.40)	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Commission nationale pour la protection des données". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	9.262.771	10.333.489	12.446.288
41.013 (41.40)	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel". (Crédit non limitatif).....	1.480.000	1.529.284	1.850.000
41.014 (41.40)	08.40	Dotation dans l'intérêt du Média de service public 100,7. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.567.287	10.647.882	12.191.860

00.08 — Médias et Communications

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
41.015 (41.40)	13.90	Prise en charge par l'Etat des frais de l'Institut luxembourgeois de Régulation résultant de la directive européenne sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.448.181	2.397.992	2.503.773
41.016 (41.40)	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du groupement d'intérêt économique « GIE - MyConnectivity ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.400.000	1.500.000	1.500.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.890 (12.30)	13.90	Dépenses en relation avec l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative gouvernementale « Innovative Initiatives »	1.237	—	—
		Total de la section 00.08	58.566.090	77.899.954	84.027.496
		Section 00.09 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg			
11.005 (11.11)	01.10	Rémunération du personnel.....	845.607	949.783	1.077.809
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....			930.760
		3) Charges sociales patronales.....			125.653
		4) Allocations de repas.....			21.396
		Total.....			1.077.809
11.130 (11.12)	01.10	Indemnités pour services extraordinaires	806	1.600	1.100
12.000 (12.15)	01.10	Indemnités pour services de tiers	2.156	5.100	4.000
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	6.702	26.000	24.500
12.190 (12.30)	01.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4.026	6.115	6.500
12.260 (12.30)	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4.720	7.500	8.500
		<u>Détail:</u>			
		1204 Frais de bureau			7.400
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications.....			500

00.09 — Commission consultative des Droits de l'Homme

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
		<i>1213 Frais de publication.....</i> <u>600</u>			
		<i>Total.....</i> <u>8.500</u>			
35.060 (35.00)	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	9.792	9.800	10.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.760 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	—	725
		Total de la section 00.09	873.809	1.005.998	1.133.234
		Total du département 00	315.455.338	266.545.368	278.805.792

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère d'Etat**

Code	Classes de comptes	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
10	Dépenses non ventilées	74.982.468	79.176.765	87.456.366
11	Salaires et charges sociales	93.460.581	79.831.686	80.662.293
12	Achat de biens non durables et de services	95.130.509	45.711.793	39.149.367
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	36.279	63.000	63.000
31	Subventions d'exploitation	24.209.524	28.209.398	33.384.885
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	100.000	100.100	1.720.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	5.134.746	5.487.779	5.791.260
34	Transferts de revenus aux ménages	83.514	62.400	62.400
35	Transferts de revenus à l'étranger	22.629	23.800	24.200
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	21.158.239	26.628.647	30.491.921
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	1.136.849	1.250.000	100
Total		315.455.338	266.545.368	278.805.792

30.00 — Maison du Grand-Duc

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
30 — MINISTERE D'ETAT					
Section 30.00 — Maison du Grand-Duc					
72.000 (12.30)	13.90	Travaux de rénovation et gros entretien du Palais grand-ducal. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	205.179	263.000	280.000
72.001 (72.30)	13.90	Travaux de rénovation et gros entretien du Château de Berg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	259.574	1.074.000	600.000
72.002 (72.30)	13.90	Travaux de rénovation et gros entretien du Château de Fischbach. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	346.942	361.000	461.000
72.003 (72.30)	13.90	Sécurisation du Palais et des châteaux de Berg et Fischbach: frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	385.316	1.500.000	3.617.000
72.004 (72.30)	13.90	Travaux de sécurisation, de rénovation et de gros entretien du bâtiment sis 15 rue du Marché-aux-Herbes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	11.040	100	100
74.000 (74.10)	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	176.707	135.100	95.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....			95.000
74.020 (74.22)	13.90	Acquisition d'installations de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.750	11.000	12.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Installations téléphoniques			12.000
74.040 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	76.771	158.000	165.000
74.050 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	30.918	31.000	33.000
74.060 (74.40)	13.90	Acquisition et développement de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	137.142	162.000	167.000

30.00 — Maison du Grand-Duc

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
74.065 (74.40)	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	29.667	150.000	156.000
		Total de la section 30.00	1.662.006	3.845.200	5.586.100
Section 30.03 — Gouvernement					
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau	—	4.000	4.000
74.040 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	—	9.000	4.000
74.070 (74.22)	13.90	Création et installation d'un monument en l'honneur du Grand-Duc Jean. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	400.000	100
		Total de la section 30.03	—	413.000	8.100
Section 30.04 — Service Information et Presse					
74.040 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	10.589	7.000	7.000
74.050 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements informatiques	2.319	2.000	3.000
74.060 (74.40)	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.....	25.934	20.000	16.000
		Total de la section 30.04	38.842	29.000	26.000
Section 30.05 — Conseil économique et social					
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau	—	1.000	1.000
74.020 (74.22)	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications	—	2.000	2.000
74.040 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	—	3.500	3.500
		Total de la section 30.05	—	6.500	6.500

30.06 — Haut-Commissariat à la Protection nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
Section 30.06 — Haut-Commissariat à la Protection nationale					
74.000 (74.10)	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs	—	100	—
74.080 (74.22)	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	—	1.500	1.500
74.301 (74.22)	02.00	Frais d'acquisition pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	336.057	1.000	1.000
74.305 (74.22)	02.00	Frais d'acquisition d'équipements spéciaux, de bureau et de télécommunication	24.926	20.000	45.000
74.310 (74.22)	02.00	Computer Emergency Response Team (GovCert)	354.035	2.355.740	2.452.240
<i>Détail:</i>					
		1) Acquisition et installation d'équipements spéciaux.....	367.240		
		2) Acquisition et installation d'équipements spéciaux: NESTOR.....	2.085.000		
		<i>Total</i>	2.452.240		
Total de la section 30.06			715.018	2.378.340	2.499.740
Section 30.07 — Cultes					
52.004 (52.10)	08.50	Participation aux frais de réfection et de remise en état d'édifices publics à caractère national. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
Total de la section 30.07			—	100	100
Section 30.08 — Médias et Communications					
51.050 (51.20)	08.40	Participation de l'Etat aux frais de développement du secteur des technologies de l'information et des communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	4.500.000	4.000.000
<i>Détail:</i>					
		1) Stratégie 5G	444.444		
		2) Stratégie UHD	3.555.556		
		<i>Total</i>	4.000.000		
74.000 (74.10)	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs	—	50.000	—

30.08 — Médias et Communications

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
74.010 (74.22)	08.40	Acquisition de machines de bureau	—	1.000	1.000
74.020 (74.22)	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: acquisition et installation d'équipements; frais accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	628.802	3.617.624	3.440.220
		<i>Détail:</i>			
		1) Mise en place du réseau.....	2.608.350		
		2) Terminaux et appareils	70.200		
		3) Intégration véhicules.....	5.850		
		4) Fonctionnement Service RENITA	46.800		
		5) Projets.....	480.870		
		6) Divers	228.150		
		<i>Total</i>	<i>3.440.220</i>		
74.040 (74.22)	08.40	Acquisition d'équipements spéciaux	—	10.000	10.000
74.051 (74.22)	13.90	Acquisition de matériel informatique, matériel radioélectrique et matériel technique en relation avec l'autorité compétente pour le service public réglementé de Galileo et l'autorité compétente GOVSATCOM. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.620	168.000	53.000
74.052 (74.22)	13.90	Acquisition de matériel informatique, matériel technique en relation avec le projet "Quantum Communication Infrastructure". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	3.510.000	1.170.000
74.080 (74.22)	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	—	100	100
74.315 (74.22)	13.90	Dépenses d'investissements en relation avec l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative gouvernementale «Innovative Initiatives». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100.000	100.000
		Total de la section 30.08	630.422	11.956.724	8.774.320
		Section 30.09 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg			
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau	—	1.500	1.500
		Total de la section 30.09	—	1.500	1.500
		Total du département 30	3.046.288	18.630.364	16.902.360

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère d'Etat**

Code	Classes de comptes	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
51	Transferts de capitaux aux entreprises	—	4.500.000	4.000.000
52	Autres transferts de capitaux aux administrations privées	—	100	100
72	Construction de bâtiments	1.208.051	3.198.100	4.958.100
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	1.838.237	10.932.164	7.944.160
Total		3.046.288	18.630.364	16.902.360

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2024	Projet 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027	Prévis. 2028
00 — MINISTERE D'ETAT							
Section 00.00 — Maison du Grand-Duc							
10.012	13.90	Dotation à la famille grand-ducale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	820	838	855	870	886
11.005	01.10	Rémunération du personnel (fonctionnaires, employés ou salariés de l'Etat)	12.003	13.146	13.614	14.044	14.516
11.301	13.90	Dépenses de personnel spécifiques de la Maison du Grand-Duc. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.230	1.267	1.294	1.316	1.341
12.010	13.90	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	277	286	290	295	300
12.013	13.90	Frais de route et de séjour: Protection rapprochée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	160	130	130	130	130
12.020	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	117	121	123	125	127
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	38	63	93	74	49
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	247	256	256	256	256
12.140	13.90	Journaux et périodiques, documentation, frais de communication et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	193	199	203	206	208
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	566	565	575	585	587
12.270	13.90	Entretien et exploitation d'immeubles, dépenses diverses: Palais grand-ducal. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	523	540	550	560	563
12.271	13.90	Entretien et exploitation d'immeubles, dépenses diverses: Château de Berg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	989	1.000	1.000	1.000	1.000
12.272	13.90	Entretien et exploitation d'immeubles, dépenses diverses: Château de Fischbach. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	217	224	224	225	226

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2024	Projet 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027	Prévis. 2028
12.273	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses: bâtiment sis 15 rue du Marché-aux-Herbes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	140	29	29	29	29
12.274	13.90	Entretien et exploitation d'immeubles, dépenses diverses: Service Jardins et Fleurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	225	280	328	335	341
12.301	13.90	Frais de location de véhicules automoteurs et autres moyens de transport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	124	141	183	200	202
12.321	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	476	429	434	441	450
12.323	13.90	Festivités 25 ans de Règne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	*	—	—	—
12.330	13.90	Dépenses pour distinctions honorifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	75	75	75
24.010	13.90	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	63	63	64	66	66
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.640	13.90	Journaux et périodiques, documentation, frais de communication et dépenses diverses	—	*	—	—	—
12.770	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses: Palais grand-ducal	—	*	—	—	—
12.771	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses: Château de Berg	—	2	—	—	—
12.772	13.90	Entretien et exploitation d'immeubles, dépenses diverses: Château de Fischbach.....	—	*	—	—	—
Total de la section 00.00			18.409	19.680	20.320	20.832	21.352
Section 00.01 — 1. Chambre des Députés (articles 10.000 à 10.003) 2. Cour des Comptes (article 10.020)							
10.000	01.10	Chambre des Députés. (Crédit non limitatif)	64.991	72.877	74.419	76.254	79.466

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2024	Projet 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027	Prévis. 2028
10.001	01.10	Médiateur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.579	2.462	2.834	2.922	3.019
10.002	13.90	Remboursement partiel des frais des campagnes électorales aux partis politiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	—	—	1.500
10.003	13.90	Dotation au profit du Centre pour l'égalité de traitement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	807	909	1.101	1.036	1.056
10.004	06.36	Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.270	2.443	3.080	3.170	3.269
10.020	01.10	Dotation au profit de la Cour des Comptes. (Crédit non limitatif).....	5.361	5.489	5.620	5.781	5.955
		Total de la section 00.01	76.008	84.179	87.055	89.163	94.265
		Section 00.02 — Conseil d'Etat					
10.000	01.10	Dotation au profit du Conseil d'Etat. (Crédit non limitatif).....	2.348	2.439	2.481	2.521	2.570
11.005	01.10	Rémunération du personnel.....	4.087	3.888	4.027	4.154	4.294
		Total de la section 00.02	6.435	6.327	6.508	6.675	6.864
		Section 00.03 — Gouvernement					
11.005	01.10	Rémunération du personnel.....	12.001	11.969	12.395	12.787	13.216
11.006	13.90	Rémunération des membres du Gouvernement.....	5.133	4.364	4.519	4.662	4.819
11.130	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	189	179	182	185	189
11.310	01.10	Nouveaux recrutements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	1.716	—	—	—
12.000	01.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	31	28	28	29	29
12.010	01.10	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.000	1.150	1.167	1.186	1.208

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2024	Projet 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027	Prévis. 2028
12.020	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	8	8	8	8
12.050	01.10	Achat de biens et de services postaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	20	12	12	12	13
12.080	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	140	111	113	115	118
12.110	01.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
12.120	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	919	546	309	50	50
12.131	01.10	Frais de publication du Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, de codes, de recueils de législation, de guides pratiques et de projets de loi, sur papier et sur support informatique, et frais relatifs aux travaux préparatoires à ces publications; frais d'exploitation et d'entretien du site Internet legilux.lu; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.500	2.250	2.250	2.250	2.250
12.140	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
12.190	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif).....	5	5	5	5	5
12.260	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	23	20	20	20	20
12.300	01.10	Indemnités de représentation des membres du gouvernement...	797	650	673	695	718
12.321	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	530	530	530	530	530
12.330	01.10	Dépenses pour distinctions honorifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	600	660	730	800	870
12.343	03.60	Service de renseignement de l'Etat: frais de fonctionnement; frais d'installation et autres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.039	6.100	6.301	6.396	6.498
12.345	01.10	Comité pour la mémoire de la 2ème guerre mondiale. (Crédit sans distinction d'exercice).....	65	65	65	65	65

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2024	Projet 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027	Prévis. 2028
12.350	01.10	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	30	30	30	30	30
12.360	01.10	Frais en relation avec l'organisation d'élections et de référendums. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.000	*	*	*	1.500
33.005	01.10	Financement des partis politiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.109	4.155	4.241	4.312	4.393
33.012	01.10	Participation financière de l'Etat dans l'intérêt de la fondation luxembourgeoise pour la Mémoire de la Shoah. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	120	120	120	120	120
34.040	01.10	Domages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
34.090	01.10	Subsides jugés opportuns par le gouvernement	10	10	10	10	10
35.060	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
41.050	13.90	Dotation financière de l'Etat au profit du service "Autorité nationale de sécurité". (Crédit non limitatif)	220	—	—	—	—
43.000	01.10	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.250	*	*	*	1.250
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630	13.90	Indemnités pour services extraordinaires	18	—	—	—	—
12.510	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	*	—	—	—	—
12.821	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses...	*	2	—	—	—
		Total de la section 00.03	39.358	36.279	35.310	35.867	39.509
		Section 00.04 — Service Information et Presse					
11.005	01.10	Rémunérations du personnel	3.865	4.286	4.438	4.579	4.732

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2024	Projet 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027	Prévis. 2028
12.010	01.10	Frais de route et de séjour. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	1	1	1	1
12.070	01.10	Frais d'entretien d'équipements informatiques et audiovisuels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	31	26	29	31	34
12.125	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	182	192	195	195	200
12.130	01.10	Frais de publication de communiqués officiels. (Crédit non limitatif).....	720	730	750	750	760
12.340	01.10	Frais de publication, de diffusion, de promotion, de documentation, d'abonnements et d'études; frais de développement et de maintenance des applications et réseaux électroniques et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	622	578	582	591	595
Total de la section 00.04			5.420	5.812	5.995	6.146	6.322
Section 00.05 — Conseil économique et social							
11.005	01.10	Rémunération du personnel.....	741	742	768	793	819
11.130	13.90	Indemnités pour services extraordinaires - membres et experts fonctionnaires de l'Etat, employés de l'Etat et employés publics (CES, CESGR, CESE). (Crédit non limitatif).....	66	55	56	57	58
12.010	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	4	4	4	4	4
12.080	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	28	31	31	31	32
12.120	01.10	Conseil économique et social: indemnités des membres, frais d'experts et d'études; frais de traduction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	208	251	256	260	265
12.121	01.10	Délégations luxembourgeoises du Comité économique et social de la Grande Région, du Comité économique et social européen: indemnités des membres, frais d'experts et d'études, frais de traduction. (Crédit non limitatif).....	6	6	6	6	6
12.125	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	1	1	1	1	1
12.260	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	54	54	55	56	57

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2024	Projet 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027	Prévis. 2028
35.060	01.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
		Total de la section 00.05	1.112	1.147	1.181	1.212	1.246
Section 00.06 — Haut-Commissariat à la Protection nationale							
11.005	02.00	Rémunération du personnel.....	8.195	7.839	8.118	8.375	8.656
12.000	02.00	Indemnités pour services de tiers	11	6	6	6	6
12.010	02.00	Frais de route et de séjour	2	2	2	2	2
12.020	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	33	35	36	38	40
12.120	02.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	745	700	711	670	670
12.125	02.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	355	305	310	315	321
12.130	13.90	Frais de publication	34	53	63	48	48
12.190	02.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif)	419	400	406	413	421
12.270	02.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses : loyer pour hall de stockage de matériel à Mersch. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	444	444	451	457	460
12.300	13.90	Service de la communication de crise: dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	70	—	—	—	—
12.345	02.00	Frais de fonctionnement; frais de bureau; dépenses diverses	147	150	150	150	150
12.356	02.00	Frais de fonctionnement pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.000	2.630	2.710	2.480	2.000
12.385	02.00	Computer Emergency Response team (GovCert). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.168	2.266	2.300	2.339	2.383

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2024	Projet 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027	Prévis. 2028
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.620	13.90	Frais d'experts et d'études	—	2	—	—	—
		Total de la section 00.06	14.623	14.832	15.263	15.293	15.158
		Section 00.07 — Cultes					
11.005	08.50	Rémunération du personnel.....	25.323	24.284	25.149	25.943	26.815
12.080	08.50	Séminaire de Luxembourg: bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif)	50	52	53	53	54
33.010	08.50	Subside au culte musulman. (Crédit non limitatif)	552	564	576	586	597
33.011	08.50	Culte catholique: remboursement de frais d'alimentation et de reliure de la bibliothèque du séminaire	6	6	6	6	6
33.012	08.50	Subside au culte protestant. (Crédit non limitatif)	102	240	240	240	240
33.013	08.50	Subside au culte israélite. (Crédit non limitatif)	85	82	82	82	82
33.015	08.50	Subside au culte catholique. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
33.016	08.50	Subside au culte orthodoxe. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
33.017	08.50	Subside au culte anglican. (Crédit non limitatif)	153	157	160	163	166
34.060	04.42	Culte catholique: bourses d'études aux élèves du séminaire.....	2	2	2	2	2
		Total de la section 00.07	26.274	25.388	26.268	27.076	27.962
		Section 00.08 — Médias et Communications					
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	5.906	5.714	5.917	6.104	6.309
11.132	08.40	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	123	135	138	140	143

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2024	Projet 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027	Prévis. 2028
12.010	12.60	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	150	160	163	165	168
12.020	12.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
12.080	12.60	Bâtiments; exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	118	119	120	121	122
12.120	12.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	400	400	400	400	400
12.190	12.60	Frais de formation professionnelle.....	20	15	15	15	15
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	80	100	50	50
12.345	08.40	Médias et communications : indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de promotion, frais de documentation, acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	500	450	450	450	450
12.347	13.90	Financement des mesures accompagnatrices dans le cadre du développement des autoroutes de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	400	400	600	325	325
12.348	13.90	Dépenses en relation avec l'autorité compétente pour le service public réglementé de Galileo et l'autorité compétente GOVSATCOM. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	25	28	28	29	29
12.349	13.90	Dépenses en relation avec le projet "Quantum Communication Infrastructure". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.229	1.082	731	439	*
12.370	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise. (Crédit sans distinction d'exercice).....	55	55	55	55	55
12.380	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: installation et location de lignes téléphoniques; redevances; entretien et réparation des équipements radio-électriques; consommation; frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8.832	8.249	8.948	9.071	9.094
12.390	13.90	Dépenses en relation avec l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative gouvernementale «Innovative Initiatives ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.000	1.063	1.063	1.063	1.063

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2024	Projet 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027	Prévis. 2028
31.010	13.90	Subventions dans le cadre du développement des autoroutes de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.400	*	*	*	*
31.020	08.40	Autres aides, subventions et participations aux entreprises publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.000	3.000	3.000	1.000	*
31.051	13.90	Contribution de l'Etat au financement du service public de télévision assuré par CLT-UFA. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	12.122	15.000	15.000	15.000	15.000
31.053	08.40	Initiatives en vue de préserver la diversité du paysage médiatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	403	418	429	439	450
31.054	13.90	Promotion du pluralisme des médias professionnels de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	11.135	13.217	13.547	13.547	13.886
31.055	13.90	Co-financement public de la radiodiffusion DAB+ en multiplex numérique au Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	150	150	150	150	150
31.056	13.90	Co-financement de l'installation de couverture DAB+ dans les tunnels autoroutiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	—	—	—
31.057	13.90	Subvention dans le cadre de l'accès des ménages défavorisés aux services de communications électroniques à ultra haut débit. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.000	1.600	1.600	1.600	1.600
32.020	13.90	Subsides dans le cadre de l'initiative gouvernementale «Innovative initiatives». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	120	120	120	120
32.021	13.90	Dépenses en relation avec la participation au Concours Eurovision de la chanson. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	1.600	1.600	1.600	1.600
33.012	08.40	Médias et communications: subsides à des associations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	360	467	467	467	467
35.030	12.60	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	9	10	10	10	10
41.011	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Commission nationale pour la protection des données". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.333	12.446	13.759	14.157	14.550

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2024	Projet 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027	Prévis. 2028
41.013	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel". (Crédit non limitatif)	1.529	1.850	1.889	1.920	1.958
41.014	08.40	Dotation dans l'intérêt du Média de service public 100,7. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.648	12.192	12.980	13.292	13.912
41.015	13.90	Prise en charge par l'Etat des frais de l'Institut luxembourgeois de Régulation résultant de la directive européenne sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.398	2.504	2.745	3.003	3.340
41.016	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du groupement d'intérêt économique « GIE - MyConnectivity ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.500	1.500	1.750	2.000	2.250
Total de la section 00.08			77.900	84.027	87.778	86.736	87.520
Section 00.09 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg							
11.005	01.10	Rémunération du personnel.....	950	1.078	1.116	1.151	1.190
11.130	01.10	Indemnités pour services extraordinaires	2	1	1	1	1
12.000	01.10	Indemnités pour services de tiers	5	4	4	4	4
12.010	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.080	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	26	25	25	25	26
12.190	01.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	7	7	7	7
12.260	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8	9	9	9	9
35.060	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	10	10	10	10	11

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2024	Projet 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027	Prévis. 2028
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.760	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	1	—	—	—
		Total de la section 00.09	1.006	1.133	1.172	1.208	1.248
		Total du département 00	266.545	278.806	286.850	290.208	301.446

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2024	Projet 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027	Prévis. 2028
30 — MINISTERE D'ETAT							
Section 30.00 — Maison du Grand-Duc							
72.000	13.90	Travaux de rénovation et gros entretien du Palais grand-ducal. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	263	280	200	200	200
72.001	13.90	Travaux de rénovation et gros entretien du Château de Berg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.074	600	1.005	1.850	3.850
72.002	13.90	Travaux de rénovation et gros entretien du Château de Fischbach. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	361	461	500	1.000	1.800
72.003	13.90	Sécurisation du Palais et des châteaux de Berg et Fischbach: frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.500	3.617	4.000	4.500	5.000
72.004	13.90	Travaux de sécurisation, de rénovation et de gros entretien du bâtiment sis 15 rue du Marché-aux-Herbes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	135	95	109	78	8
74.020	13.90	Acquisition d'installations de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	11	12	12	12	12
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	158	165	185	204	203
74.050	13.90	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	31	33	33	34	34
74.060	13.90	Acquisition et développement de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	162	167	129	132	132
74.065	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	150	156	158	111	111
		Total de la section 30.00	3.845	5.586	6.331	8.121	11.350

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2024	Projet 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027	Prévis. 2028
Section 30.03 — Gouvernement							
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	4	4	4	4	4
74.040	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	9	4	4	4	4
74.070	13.90	Création et installation d'un monument en l'honneur du Grand-Duc Jean. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	*	*	—	—
Total de la section 30.03			413	8	8	8	8
Section 30.04 — Service Information et Presse							
74.040	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	7	7	5	5	5
74.050	01.10	Acquisition d'équipements informatiques	2	3	5	5	5
74.060	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.....	20	16	20	20	20
Total de la section 30.04			29	26	30	30	30
Section 30.05 — Conseil économique et social							
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	1	1	1	1	1
74.020	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications	2	2	2	2	2
74.040	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	4	4	4	4	4
Total de la section 30.05			7	7	7	7	7
Section 30.06 — Haut-Commissariat à la Protection nationale							
74.000	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs	*	—	—	—	—
74.080	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	2	2	2	2	2
74.301	02.00	Frais d'acquisition pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2024	Projet 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027	Prévis. 2028
74.305	02.00	Frais d'acquisition d'équipements spéciaux, de bureau et de télécommunication	20	45	20	20	20
74.310	02.00	Computer Emergency Response Team (GovCert)	2.356	2.452	836	836	852
		Total de la section 30.06	2.378	2.500	859	859	875
Section 30.07 — Cultes							
52.004	08.50	Participation aux frais de réfection et de remise en état d'édifices publics à caractère national. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
		Total de la section 30.07	*	*	*	*	*
Section 30.08 — Médias et Communications							
51.050	08.40	Participation de l'Etat aux frais de développement du secteur des technologies de l'information et des communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.500	4.000	1.500	1.500	1.500
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs	50	—	—	—	—
74.010	08.40	Acquisition de machines de bureau	1	1	1	1	1
74.020	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: acquisition et installation d'équipements; frais accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.618	3.440	1.715	727	504
74.040	08.40	Acquisition d'équipements spéciaux	10	10	10	10	10
74.051	13.90	Acquisition de matériel informatique, matériel radioélectrique et matériel technique en relation avec l'autorité compétente pour le service public réglementé de Galileo et l'autorité compétente GOVSATCOM. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	168	53	53	48	48
74.052	13.90	Acquisition de matériel informatique, matériel technique en relation avec le projet "Quantum Communication Infrastructure". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.510	1.170	1	1	1
74.080	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	*	*	*	*	*

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2024	Projet 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027	Prévis. 2028
74.315	13.90	Dépenses d'investissements en relation avec l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative gouvernementale «Innovative Initiatives». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	100	100	100	100
		Total de la section 30.08	11.957	8.774	3.380	2.386	2.164
		Section 30.09 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg					
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	2	2	2	2	2
		Total de la section 30.09	2	2	2	2	2
		Total du département 30	18.630	16.902	10.616	11.412	14.435